



Premier femme a t'elle droit a ma retraite

Par **leboss**, le **28/06/2008** à **13:24**

divorcé et remarié est ce que ma premier femme touche quelquechose sur ma retraite.merci

Par **Tisuisse**, le **28/06/2008** à **13:28**

Bonjour,

Autrefois j'aurai dit NON car c'est celle qui est l'épouse au jour du décès qui peut prétendre à la retraite - ou à la pension - de réversion. Maintenant je crois, mais cela reste à vérifier, que les épouses successives peuvent prétendre à toucher une partie de cette pension de réversion en fonction du nombre d'années qu'a duré le mariage. Renseignez-vous auprès de vos caisses de retraites.

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **13:34**

C'est correct.

Un calcul sur le temps de vie marital est établi et c'est au prorata des années passées que la réversion est distribuée à l'une et l'autre.

Cordialement